

le projet d'une Maison du Canada à New York, elles aimeraient que soit réservé l'espace voulu pour des bureaux du gouvernement, selon les besoins. Et il y a un autre passage qui fait allusion aux droits contractuels.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Cette lettre au sujet de l'entente par contrat entre l'ancien premier ministre et M. Lawson sera-t-elle déposée?

Le PRÉSIDENT: Je compte qu'elle le sera.

M. Walker:

D. L'attitude de M. St-Laurent a-t-elle changé pendant les années qui se sont écoulées depuis sa déclaration faite en 1954 à la Chambre des communes, lue ce matin par le ministre des Affaires extérieures, et sa lettre du 14 décembre 1954 disant que le gouvernement louerait peut-être des bureaux?—R. Je l'ignore. Il a dit qu'il demanderait des droits contractuels nous permettant de faire tout ce que nous voudrions.

D. Produirez-vous cette correspondance?—R. Oui, mais je ne veux pas la rendre publique parce qu'elle est personnelle.

M. Crestohl:

D. Monsieur Lawson, dans la première partie de votre déclaration vous avez dit quelque chose à l'effet que vous aviez obtenu une option d'achat d'un terrain de grande valeur.—R. C'est exact.

D. Et cette option, vous ne l'avez eue que quelques jours?—R. C'est exact.

D. Avez-vous dit que c'est après avoir consulté Ottawa que vous avez décidé de faire cet achat?—R. J'ai transmis cette nouvelle à Ottawa et je crois que le ministre des Affaires extérieures à cette époque a dit à peu près: Comment diable avez-vous réussi à obtenir un si bon terrain?

D. Puis, vous avez décidé de l'acheter?—R. J'ai télégraphié à un grand nombre des fondateurs, et plus de la moitié a accepté.

M. Kucherepa:

D. Vous dites vous rappeler que les fondateurs avaient fourni leur mise de fonds de \$100,000 plus tôt en 1955. C'est bien cela, n'est-ce pas?—R. Oui, il y en a un qui l'avait fournie en 1954, mais la plupart l'avaient fait en 1955.

D. Ceci se passait après votre correspondance avec M. St-Laurent dans laquelle il parlait de possibilités, sans employer de mots plus décisifs.—R. Oui.

D. Et pourtant, vous avez dit que lorsque les fondateurs ont fourni chacun \$100,000, ils l'ont fait, et je cite ce que j'ai noté, «sachant que le projet avait l'approbation et l'appui d'Ottawa».—R. Oui.

D. Comment pouvez-vous concilier la déclaration du premier ministre de cette époque, la lettre qu'il vous a expédiée le 14 décembre 1954, et la contribution de ces \$2,800,000. Comment pouviez-vous dire en 1955 «sachant que le projet avait l'approbation et l'appui d'Ottawa»?

M. MACNAUGHTON: Messieurs, un instant s'il vous plaît. La réponse se trouve au fascicule 9, page 28 du compte rendu du Comité des affaires extérieures, qui reproduit une lettre déclarative d'intention où l'on peut lire les mots «autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New York) Limited*», etc.